maphar.ageneral@gmail.com

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2022

PERIODE DU 01/01/2020 AU 06-02-2023

ASSURE ECO CLAIR SARL N°CLIENT MAPHAR: 00000688

INTERLOCUTEUR DR KOUADIO N°TELEPHONE 2250101440844

и°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2022	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	NC		ASSURANCE AUTO	FORD-5237KS0	1,370,476	TOUS RISQUE	04/08/2022 AU 03/08/2023
TOTAL ASSURANCES (1)					1,370,476		

ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	UBA	3218477	01/01/2000	0	NC	04/08/2022 AU 03/02/2023	600,000
	600,000						
	997,656						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice

2022

Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR ARE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 M1le GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

997,656

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

